

● (1830)

**M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, lorsque le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a soulevé cette question, en novembre dernier, nous avons dit que la société canadienne Expro Chemical Products Inc. avait satisfait à tous les critères d'obtention du permis d'exportation et que, même si la question était examinée plus à fond, rien ne prouvait que cette société avait mal agi. L'enquête a confirmé que la société Expro avait bel et bien obtenu tous les permis nécessaires et exigés des garanties de l'État importateur.

Voilà encore, malheureusement, une autre affirmation trompeuse de la part du député. Expro n'a pas expédié d'autres explosifs au Portugal depuis octobre l'an dernier, et elle n'a certainement pas continué d'exporter à son client portugais après que cette affaire eut été dévoilée à la Chambre en novembre dernier.

La Chambre se rappellera que les Pays-Bas sont un autre pays européen qui a enquêté sur le détournement suspect d'explosifs vers l'Iran, et nous avons suivi cette enquête de près. Le gouvernement néerlandais a suspendu la licence d'exportation au Portugal de la compagnie concernée, Muiden Chimie, pour une période de six mois et il a posté des enquêteurs dans son usine pendant passablement longtemps.

Nous ne nions pas que les exportations à Muiden Chimie ont continué au cours des derniers mois, mais nous avons obtenu l'assurance que la poudre canadienne ferait l'objet de contrôles stricts par le gouvernement des Pays-Bas, qui pratique une politique d'exportation de biens militaires vers les pays en guerre à peu près semblable à la nôtre. En d'autres termes, nos

### *L'ajournement*

marchés d'exportation vers Muiden sont extrêmement sûrs pour l'instant et nous ne doutons absolument pas que le propergol soit destiné à des applications conformes à nos préoccupations de politique étrangère.

Le député a également affirmé que le gros de la production d'Expro était destiné au Portugal, donnant à entendre qu'il ne convenait pas de fournir une avance de 8 millions à la société. Je suis forcé de faire une mise au point: Expro est un important fournisseur de nos forces armées à nous, et ce qu'il y a de certain, c'est que le gros de ses commandes ne vient pas du Portugal. Si Expro a fait l'objet d'un prêt au titre de la Loi sur la production de défense, c'est qu'elle est fournisseur privilégié de l'État pour les marchés de munitions. Pour la couverture de nos propres besoins militaires, il importe de pouvoir compter sur des fournisseurs canadiens lorsqu'il s'agit d'articles militaires d'une importance critique pour les Forces canadiennes.

Dans sa dernière question consacrée à ce sujet, le député a dit qu'il avait en sa possession un document établissant que les exportations à destination du Portugal se poursuivent. Malgré les tentatives répétées faites par mes services pour se procurer une copie de ce document, ils n'ont pu réussir à l'obtenir. Si le député se préoccupe vraiment de cette question, nous lui saurions gré de collaborer avec nous. Une fois reçu le document en question, nous serons mieux en mesure de répondre à la question du député et de faire enquête sur ses accusations.

**M. le vice-président:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, en conformité du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 33.)